Wissowa dans Pauly-Wissowa, *Real-Enzyklopädie*, I, 667 : « ... ferner alleinstehend *Hera* oder *Haera domina* (*C. I. L.*, V, 8126; 8200). Dies, sowie die Schreibweise einzelner Inschriften, insbesondere die Abkürzung AE. C. (*C. I. L.*, III, 4395) weisen darauf hin, dass die richtige Schreibung wohl *Aera Cura* ist. » Cette graphie est acceptée par le Thesaurus, et se rencontre aussi à Rome, *C. I. L.*, VI, 142. Il s'agit d'une déesse populaire, qui n'apparaît point dans la littérature, et cela nous explique non pas seulement le *ae* = gr. η_ι, mais aussi la chute de l'*h* initial. Voir aussi Zangemeister, *C. I. L.*, XIII, 2, p. 203. L'idée de Maass, *Orpheus*, p. 220 et suiv., qui considère *Aera Cura* comme une composition de Ἥρα et Κούρα, du type de *Isityche*, s'accorde parfaitement avec mon point de vue. Remarquer surtout la forme *Haera domina*.

Je veux enfin observer que la particule affirmative *nae* pourrait fort bien dériver de grec νή : la forme *nae* est meilleure que *nĕ* selon Quicherat-Daveluy-Chatelain, *Dictionnaire*, sub uoce. L'hypothèse d'une influence du grec ναί (Ernout-Meillet, sub uoce) n'est peut-être pas nécessaire.

Giuliano BONFANTE.

VIII

LA PRONONCIATION « FRANÇAISE » DU LATIN DEPUIS LE XVI[e] SIÈCLE

PAR P. DAMAS

M. J. Marouzeau, en présentant aux lecteurs de la *Revue des Études latines*[1] sa brochure sur *La prononciation du latin*[2], souhaitait « de n'avoir plus à revenir sur une question à laquelle l'obstination de personnes peu averties a fini par conférer plus d'importance qu'elle n'en mérite ».

En effet, tout a été dit concernant l'articulation des voyelles et des consonnes de la langue latine aux différents stades de son

1. *Revue des Études latines*, 1931, p. 188.
2. Collection d'Études latines, Paris, Les Belles-Lettres, 1931.

évolution : les textes des grammairiens, passés au crible, ont livré tous leurs secrets; tout au plus peut-on dire que les questions relatives au caractère de l'accent et aux règles de la prose mesurée attendent encore des solutions définitives.

La querelle qui, depuis un demi-siècle, partage l'enseignement en deux camps, pour ou contre une nouvelle réforme de la prononciation française du latin, a maintenant abouti à des formules très nettes, soit radicalement opposées, soit différant entre elles par des modalités appréciables. On trouvera, en un rappel alerte et substantiel, l'histoire de ces controverses aux pages 8 et 14 de l'ouvrage cité plus haut.

Mais, dans un ordre d'idées très voisin, s'offrait un champ d'études à peu près inexploré, à savoir l'histoire de la prononciation française du latin.

Sans doute le sujet n'était pas nouveau : déjà Érasme, Charles Estienne, Geoffroy Tory et d'autres encore avaient noté les particularités propres à chaque nation dans le parler latin des humanistes. Toutefois leurs observations se bornaient à préciser et à critiquer certaines fautes d'articulation, d'accent ou de quantité. Il appartenait aux philologues et aux grammairiens modernes de s'intéresser à d'autres problèmes liés à l'histoire de la prononciation du latin en France : formation des mots d'emprunt, prononciation du français, orthographe française. C'est par ces voies latérales que Ch. Thurot, il y a cinquante ans, et M. Ch. Beaulieux, dans un passé tout récent, ont été conduits à écrire l'histoire de notre prononciation dite traditionnelle; le premier par de multiples et précieuses observations éparses dans son livre sur *La prononciation française*[1], et le second dans une des parties les plus neuves de son *Histoire de l'orthographe française*[2]. M. Ch. Beaulieux, en outre, a donné à cette étude une portée plus étendue en même temps qu'une forme purement didactique, en écrivant pour les lecteurs de la *Revue des Études latines* son *Essai sur l'histoire de la prononciation du latin en France*[3].

Nous allions être, dès lors, en possession de renseignements

1. Ch. Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e^ siècle, d'après les témoignages des grammairiens*, Paris, Impr. nat., 1881-1882, 2 vol. in-8°; notamment t. I, pp. 50, 76, 108; t. II, pp. 314, 336, 345, 370, 371, 384, 388, 396, 404, 418, 427, 459, 467, 548, 580, 727.

2. Paris, Champion, 1927.

3. *Rev. Ét. lat.*, 1927, t. V, p. 68.

précis et à peu près complets sur la façon dont nos ancêtres, depuis l'origine jusqu'au XVI^e siècle, prononçaient le latin. Aucun doute ne pouvait subsister désormais : les humanistes ont réformé chez nous la prononciation du latin et créé une prononciation conventionnelle, issue à la fois d'un retour à l'antiquité, de l'influence italienne et des errements dus à la prononciation de notre propre langue.

Ce n'était pas, à la vérité, une révélation, puisque Ch. Thurot l'avait noté, il y a de cela cinquante ans; mais, grâce aux travaux qui viennent d'être rappelés, ce point d'histoire prenait son relief au moment même où les *Amis de la prononciation française du latin* entraient en guerre contre une nouvelle réforme et prétendaient légitimer leur attitude par le souci de nous voir conserver, dans la lecture du latin, le « vrai visage de la France ». L'argument, en effet, se trouvait singulièrement affaibli si l'on était amené à reconnaître que notre prononciation traditionnelle, loin d'être spécifiquement française, prenait son origine dans des réformes en grande partie arbitraires.

M. Louis Juglar, au nom des « Amis de la prononciation française du latin », s'est efforcé de répondre à cette objection dans un « Écho » publié par le *Journal des Débats* le 27 août 1933.

Nous n'avons pas à poursuivre ici cette discussion. Bornons-nous à dire que le fait historique mis définitivement en lumière par M. Ch. Beaulieux, et rappelé par M. Marouzeau dans son opuscule sur la prononciation du latin, constitue un élément nouveau jeté dans le débat.

Il restait à savoir si la prononciation en usage de nos jours, faute de se réclamer d'une origine ancienne et vraiment française, avait du moins le mérite d'être restée constante depuis sa diffusion dans notre pays. Or, l'essai de M. Ch. Beaulieux s'arrête à la réforme du XVI^e siècle. Nous avons jugé intéressant de rechercher, à notre tour, si la prononciation française du latin avait, depuis lors, varié; sur quels points, et dans quelle mesure. C'est l'objet du présent travail. Nous le présentons seulement comme une ébauche, avec la préoccupation de fixer quelques repères tirés des grammairiens, depuis Behourt jusqu'à Lhomond. Il appartiendra à chacun d'y apporter sa contribution en notant, au hasard des rencontres, toutes les observations, anecdotes, etc..., qui peuvent se

trouver dans l'infinie diversité des écrits du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle.

D'ores et déjà il apparaît que si l'articulation des consonnes est restée à peu près stable, par contre l'articulation des voyelles et plus encore la pratique de l'accent tonique ont subi des modifications profondes au cours des deux siècles qui ont suivi la réforme des humanistes.

Articulation

Les voyelles *a*, *i*, *o*, non suivies d'une consonne nasale, ont, en gros, gardé le son qu'elles avaient en latin, en italien et en français, abstraction faite des différences de timbre dont l'*o* était affecté dans le dernier état de la prononciation antique. Mais l'*e* qui, dans la prononciation traditionnelle, est, selon sa position, tantôt ouvert, tantôt fermé, présentait encore des incertitudes, à cet égard, au milieu du XVIII^e^ siècle.

L'*u* a subi une évolution certaine dans les finales en *um*. C'est bien le son italien *ou* qui semble avoir été importé chez nous par les humanistes revenant d'Italie. Puis *oum* est passé à *ǒm* et enfin s'est fixé à *ȍm*; cela seulement dans la première moitié du XVIII^e^ siècle.

Pendant le même temps, les finales en *um* et en *unt*, après s'être confondues dans une articulation identique, celle de l'*ou*, ont évolué : les premières, comme nous venons de le dire, vers *om*; les secondes vers *õ* : *templum* = *tẽplom*, *dederunt* = *dédérot*.

D'autre part, le groupe *ua* après *q* est resté longtemps hésitant entre *oa* et *oua* ou *wa*. Delaunay père (1719) enseigne encore *coam coarome coasse* pour *quam quarum quas* (*kwam kwarom kwas*).

La diphtongue *eu* n'a pas été réduite dès le début au son simple *œ* que nous lui donnons aujourd'hui. Au XVII^e^ siècle, et encore au milieu du XVIII^e^, elle accusait, légèrement il est vrai, un son double (soit *èü*, soit *èou*) en une seule émission de voix.

En ce qui concerne la nasalisation des voyelles, l'histoire des variations qui devaient finalement aboutir à la pratique actuelle est assez malaisée à écrire. Il faut tenir compte de ce que, dans la prononciation du français, le phénomène de la nasalisation est en pleine évolution au XVI^e^ siècle.

Diverses précisions apparaissent toutefois comme possibles :

Vers 1720 (à un moment ou *e*, devant nasale + consonne, était

nasalisé en français depuis un siècle), on prononçait encore *intènsio* (*intentio*); on prononce maintenant *ẽtẽsio*.

Vers 1760, les voyelles dans les finales de *matrem*, *diem*, *patrem*, n'étaient pas encore totalement dénasalisées; elles le sont depuis longtemps.

Au milieu du XVII^e^ siècle, et encore en 1726, on recommandait de ne pas nasaliser l'*i* de *princeps*, *ingens*, *ingenium* (les observations faites par les grammairiens sur ces exemples montrent que, prononcé véritablement à la française, l'*i* dans ce cas et à la même époque eût été nasalisé). En 1761, la question était encore discutée dans les méthodes de lecture du latin. La pratique actuelle n'hésite plus et s'est fixée dans le sens de la nasalisation intégrale.

Quant à l'*o* suivi d'une nasale, il tenait encore le milieu entre *o* et *õ* dans la deuxième moitié du XVIII^e^ siècle. Dans *confero*, l'articulation était intermédiaire entre *konféro* et *kõféro*, bien qu'en français la nasale pure ^{o} fût définitivement acquise depuis la fin du XVI^e^ siècle.

Accentuation

Y a-t-il lieu d'imposer aujourd'hui aux élèves l'observation de l'accent tonique?

On sait quelle importance les instigateurs d'une nouvelle réforme de la prononciation du latin ont donnée à cette question et, il faut en convenir, quelles graves divergences se sont produites entre eux sur la réponse à y faire.

Certains ont pensé que les Français avaient une tendance trop enracinée à accentuer les finales pour qu'on puisse jamais espérer les faire revenir sur cette habitude; qu'au surplus, le choix était malaisé entre l'accent de hauteur de la période classique et l'accent d'intensité de la période post-classique. Ceux-là se seraient contentés d'améliorer l'articulation des voyelles et des consonnes.

D'autres ont préconisé l'usage du seul accent d'intensité, et ils ne manquaient point de bons arguments : si l'on doit, en effet, reconnaître qu'il y a un latin des latinistes et un latin des romanistes, on acceptera aussi qu'il y ait une prononciation des latinistes et une prononciation des romanistes. Cette dernière est la plus conforme au génie rythmique de la grande majorité des langues

européennes modernes, et elle ne réclame d'autres connaissances en matière de quantité que celle de la syllabe pénultième du mot.

Il s'est enfin trouvé des maîtres qui n'ont point hésité à demander le retour à l'accent combiné avec l'observation de la quantité, et ils ont affirmé la possibilité d'une telle réalisation. Ainsi M. J. Bezard demande que, « dès que l'élève énonce *rŏsă* ou *dŏmĭnus*, *mŏnēre* ou *lĕgĕrĕ*, *lĕvis* ou *lēvis*, en articulant correctement consonnes et voyelles, il fasse sentir aussi l'accent et la quantité. Rien n'est plus facile à ce moment-là[1]... ». M. Ch. Pagot enseigne progressivement la quantité à ses élèves sans négliger les notions de ton et d'accent[2]. M. Nougaret « a eu la bonne fortune d'apprendre le latin avec la quantité sans y trouver jamais de difficulté notable, et il lui paraît impossible aujourd'hui de prononcer le latin sans la quantité »[3]. M. L. Roussel s'exprime de même, parlant de ses élèves : « ... les miens faisaient entendre les accents rythmiques... et les accents musicaux[4] ». M. Cuny se flatte de se conformer aux mêmes principes.

La Société des Études latines s'est ralliée à une opinion moyenne, à un « compromis ». Il faut relire la discussion qui eut lieu au cours des séances des 8 janvier et 12 février 1927[5] et le programme de réforme sur lequel on se mit d'accord. Il n'y est point question de quantité, et l'observation de l'accent tonique, plus exactement de l'accent d'intensité, n'y fut recommandée qu'avec réserves, après débat entre M. Faral et M. Marouzeau.

Certes, aucun de ceux qui, à ce moment, échangeaient leurs vues, ne niait l'importance de la quantité, ni l'existence d'un accent de hauteur, mais si, à tous, une réforme apparaissait indispensable, chacun, dans le désir même de la voir aboutir, croyait opportun d'en restreindre l'étendue et de la limiter au plus essentiel : pour les uns c'était l'articulation, pour les autres l'accent. Personne n'envisageait d'imposer l'observation de la quantité[6].

1. *Rev. Ét. lat.*, t. II, p. 179.
2. *Ibid.*, t. II, p. 121.
3. *Ibid.*, t. II, p. 21.
4. *Revue des Études anciennes*, 1932, p. 89.
5. *Rev. Ét. lat.*, t. V, pp. 82 et suiv.
6. A vrai dire, le « compromis » établi par la Société des Études latines contient cette phrase : « ... il paraît utile... de recommander la pratique de l'accent d'intensité qui aura, par surcroît, l'avantage de conduire à l'observation de la quantité. » Mais il faut, croyons-nous, la comprendre en ce sens seulement que la place de l'accent est conditionnée par la quantité de la pénultième; d'où nécessité

Ce coup d'œil jeté sur des polémiques récentes donne quelque intérêt à l'histoire de l'accent tonique dans notre prononciation dite traditionnelle. Nous allons voir que, sans méconnaître l'influence de causes ethniques indéniables, c'est au désir de ne sacrifier ni l'accent ni la quantité qu'est dû finalement l'abandon de ces deux éléments de prononciation.

Si l'on remonte à l'époque même de la réforme, il n'est pas douteux que les humanistes s'efforçaient d'observer l'accent et la quantité[1]. Il leur paraissait souhaitable de faire sentir les brèves et les longues, en lisant le latin, pour goûter vraiment le charme de la poésie et celui de la prose mesurée.

Depuis lors, une lente évolution s'est poursuivie qui a abouti à notre prononciation actuelle, parfaitement plate et incolore.

Les phases de cette évolution ne sont pas très aisées à suivre, car les grammairiens latins sont en petit nombre en France au cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, et les controverses pédagogiques, lorsqu'il s'en élève, portent sur la méthode d'enseignement de la langue et non sur la prononciation. Il est toutefois possible de connaître les principes enseignés à l'école et l'usage qui en a été le fruit. Voici, en quelques lignes, le résultat de l'enquête que nous avons faite sur les textes.

Dès le milieu du XVII^e^ siècle, les éducateurs paraissent avoir renoncé à faire observer intégralement la quantité; par contre, à la même époque, l'observation de l'accent tonique est générale en France. La vigilance des maîtres à cet égard se manifeste par la disposition typographique des grammaires et par les prescriptions très nettes que leurs auteurs ne cessent de formuler. L'accent en usage n'est pas un accent de hauteur, c'est un accent d'intensité, et, comme l'intensité entraîne presque forcément l'allongement de la syllabe[2], c'est aussi un accent de durée. Les

d'enseigner, dès le début, à l'élève, la quantité de cette syllabe, et, par suite, d'éveiller dans son esprit la notion générale de quantité, mais sans qu'il soit question de lui faire observer la quantité des autres syllabes... et pas même celle de la pénultième! Car lui demander de combiner l'accent d'intensité avec la brièveté dans *pater*, ce serait se jeter à nouveau dans des difficultés de réalisation qui ne sont pas dans l'esprit du « compromis ».

1. Ils n'y parvenaient d'ailleurs qu'assez imparfaitement au dire d'Érasme (939 F et 941 B).

2. D'après dom A. Mocquereau, l'accent aigu latin, « bref et fort » à l'époque postclassique, serait devenu « long » au moment de la formation des langues romanes (*Le nombre musical grégorien*, t. II, p. 117, Desclée & C^ie^, 1927).

grammairiens de l'époque le définissent « un appui de la voix », ce qui suffit, semble-t-il, à nous en donner une idée exacte. Parfois, il est vrai, ils l'appellent une « élévation de la voix », mais ce terme paraît plutôt une réminiscence verbale des grammairiens latins qu'une expression correspondant à la réalité.

« L'appui de la voix » se pratique encore, d'une façon courante, très avant dans le XVIII^e^ siècle, et il porte, selon les règles bien connues, tantôt sur la pénultième, tantôt sur l'antépénultième; mais, en même temps, persiste, comme un dernier scrupule, le souci de la quantité, et si, dans un dissyllabe dont la première est brève et la seconde longue (uĭrōs, ămānt, tĕnēnt), l'écolier français, par une « erreur qu'il a sucée dans le collège », allonge la première et abrège la seconde, négligeant la quantité et obéissant à la suggestion de l'accent, par contre « les parleurs les plus exacts » font porter l'appui de la voix sur la seconde, négligeant l'accent et tenant compte en quelque manière de la quantité.

Le XIX^e^ siècle devait simplifier le problème. Désormais, la pratique de l'accentuation sera totalement abondonnée et la connaissance de la quantité deviendra une notion d'ordre purement théorique, sans aucun lien avec un rythme musical familier à l'oreille.

Ainsi, du seul point de vue de l'accentuation, la prononciation française du latin s'est notablement transformée depuis 150 ans. Or, changer l'articulation des voyelles et des consonnes, c'est déjà modifier une langue; déplacer son accent tonique, c'est en faire véritablement une autre langue[1].

Dès lors, que reste-t-il de l'argument de la tradition invoqué par les partisans du *statu quo*? Rien, dans l'histoire de la prononciation du latin, ni chez les Latins ni chez nous-mêmes, ne saurait autoriser la pratique qu'ils défendent.

P. DAMAS.

1. M. Faral a dit : « ... le problème de l'accentuation, quand il s'agit de prononciation, prime tous les autres » (compte-rendu de la séance de la Société des Études latines du 8 janvier 1927. *Revue des Études latines*, t. V, p. 84).